

La Complémentaire santé solidaire

Certaines périodes de la vie peuvent entraîner une **baisse de ressources** : perte d'emploi, séparation, maladie, retraite modeste, études ou transition professionnelle... Dans ces moments, la **Complémentaire santé solidaire est un soutien** pour continuer à se soigner. Selon vos ressources, elle est **gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne**. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment vous aide-t-elle ?

Vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants),
- le plupart des cas, vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

**Complémentaire santé
solidaire (ex CMU-C) :**
avec cette aide, plus aucun
frais de santé à payer.



Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur :

www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur

Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?

Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).



Comment la demander ?

Sur Internet via votre **compte ameli**, rubrique « Mes démarches ».

Votre **demande** est **simplifiée**, et votre **déclaration** est **automatisée** : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.

Qu'est-ce qui est vert,
vital pour la santé et qui existe
maintenant aussi en appli ?



Votre carte Vitale contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de vos frais de santé. **En la présentant à votre médecin, vous avez ainsi l'assurance d'être automatiquement remboursé en une semaine, sans avoir besoin d'envoyer de feuille de soins.**

Toujours sur vous

Grâce à l'application, vous aurez **toujours votre carte Vitale en poche** et ne craignez plus de la perdre.

Toujours à jour

La **mise à jour** de votre carte Vitale dématérialisée se fera **automatiquement**.

Confidentielle et sécurisée

Un code confidentiel sera requis lors de chaque connexion sur l'application et garantira la **sécurité** de vos **données personnelles**.

La carte Vitale, maintenant dans votre téléphone

Activation rapide avec France Identité

Si vous avez une carte nationale d'identité format carte bancaire, vous pouvez **créer votre identité numérique** dans l'application **France Identité** pour **activer votre Carte Vitale**. Sinon, un parcours par vidéo est disponible.

L'application est accessible partout en France pour tous les assurés.



**Votre professionnel de santé
accepte l'appli carte Vitale**

Téléchargez-la et présentez-lui.

